

peut à la rigueur se passer de constituer; mais on ne peut se dispenser d'être administré et de gouverner. Il faut donc que le gouvernement présente un programme assez large et assez indéfini pour rallier tous les conservateurs, ou, si l'on veut, tous les hommes modérés. Est-ce ce qu'annoncera le Message? Nous le verrons bien.

On dit, d'un autre côté, que le message doit annoncer des mesures libérales qui auraient pour conséquence immédiate de rallier au gouvernement une partie du centre gauche. Il y a toujours une autre partie qui, on le sait, ne se ralliera pas, c'est celle qui demande la proclamation de la République.

Quant à la qualification de libéral, chaque parti entend bien se l'appliquer. C'est ainsi que M. Bocher, élu président du centre droit, terminait son allocution à ses collègues: « Si nous sommes un parti, ce parti a deux noms: conservateur et libéral. » Reste à savoir si, par ce temps de révolution, un gouvernement peut agir comme un parti et concilier des qualités qui sont trop souvent la négation l'une de l'autre.

On sait qu'il y a eu entente tacite entre tous les partis de l'Assemblée pour ajourner jusqu'au mois de janvier toutes les discussions irritantes. Combien de jours durera cette entente? C'est ce que nous ne saurions prévoir; mais pour donner une preuve de bonne volonté, on a mis en tête de l'ordre du jour la loi sur l'armée.

Nous n'insisterons pas sur ce qu'offre de singulier et de triste cette résolution prise de silence dans le but de ne pas arrêter l'essor des affaires. Nous ne voulons pas dire que ce soit la condamnation du régime parlementaire, mais en tous cas, c'est la critique la plus sévère faite par les acteurs eux-mêmes du drame politique qui se déroule et dont la conclusion ne peut être prévue.

Il n'est que trop évident que les affaires n'ont pas pris l'allure qu'on était en droit d'attendre après la récolte de l'année; et, en ce qui concerne particulièrement Paris, ce ne sont pas les récentes élections qui vont modifier les mauvaises dispositions des capitulaires. Et le langage des feuilles qui se prétendent modérées n'est pas de nature à les encourager.

Paris manifeste avec intempérance et tumulte afin que Versailles prenne enfin l'ordre. C'est le Journal des Débats qui parle ainsi. En d'autres termes, si les élections sont radicales, c'est la faute de l'Assemblée et du gouvernement; ils ne veulent pas entendre Paris, c'est-à-dire proclamer la République.

Il faut entendre certains journaux justifier ces élections; voici ce que dit le XIXe Siècle: « Oui certes, si Paris a eu raison dans l'ensemble, il s'est trompé, selon nous, et plus d'une fois dans le détail, mais il avait le droit de se tromper, car ses intérêts seuls étaient en cause et ses erreurs ne peuvent préjudicier qu'à lui. »

Entendez-vous cela, habitants de la province! Paris avait le droit de se tromper. Mais alors Paris avait aussi le droit de faire la commune, car il ne procédait alors qu'à la ruine de ses habitants, et l'incendie de ses monuments; il ne causait de préjudice qu'à lui; on irait loin avec ces raisonnements.

Espérons que le travail qui se fait au ministère de l'intérieur sur toutes les élections municipales sera livré à la publicité et démontrera que la province a réparé le préjudice que n'avait pas le droit de causer Paris, quoi qu'en dise le journal de M. E. About.

Il a été décidé que le nouvel emprunt de la ville de Paris aurait lieu par voie de souscription publique, mais il est possible qu'il soit constitué un syndicat de banquiers pour assurer le placement des titres. Cette mesure, si elle était nécessaire, serait la critique la plus sévère de l'administration municipale et ne prouverait pas en faveur du crédit de la ville; elle ne serait pas de nature à rassurer les porteurs d'anciens titres. Nous en connaissons qui se sont déjà émus, et qui doutent de peu de confiance dans la municipalité récemment élue se sont empressés de porter leurs titres chez leur agent de change.

Hier a eu lieu une répétition générale ou plutôt un premier essai de répétition au nouvel Opéra. Les chœurs et l'orchestre étaient convoqués: on a exécuté l'ouverture

avancée, Jules s'engagea dans la Combe, dont l'ombre l'attrait irrésistiblement. Son esprit trouvait un repos délicieux dans le spectacle de cette nature verte et épanouie. Ses yeux rêveurs contemplaient les étoiles de rosée tremblantes à la pointe des longues herbes; une émotion douce et charmante emplissait son cœur, où la jeunesse reprenait enfin ses droits. Une blanche robe de femme, dont les plis traînaient bruisant sur le sable à quelques mètres devant lui, n'était peut-être pas étrangère à cette résurrection.

Il regarda longtemps cette forme élégante, à laquelle la verdure et les fleurs formaient un cadre si attrayant, et peu à peu, hâtant le pas pour la rejoindre, il se trouva près d'elle, tout ému et tout heureux.

— Bonjour, Angéline! dit-il, embarrassé pour la première fois d'avoir à lui donner cette appellation familière.

— Ah! quel bonheur! s'écria gracieusement Mlle de Morancy en le reconnaissant; que c'est bien à vous de venir partager notre solitude!

— Mais la Raynière ne m'a jamais produit cette impression-là.

— Vraiment? Nous vivons cependant en anachorètes.

— Eh bien, votre désert a tant de charmes, que ce serait à donner la fantaisie de venir s'y faire ermite.

— Ah! la plaisante idée!... Com-

de la Mulette, de sorte que c'est une œuvre d'un compositeur français qui a la première raison dans la nouvelle salle, puis le chœur des soldats de Faust, l'ouverture de Freyschutz, et la bénédiction des poignards des Huguenots.

L'acoustique de la salle est excellent. Une chaleureuse ovation a été faite à l'architecte Garnier. Près de 2,000 personnes avaient pénétré dans la salle et les couloirs.

On a déjà cherché un sobriquet pour désigner les soldats de l'armée territoriale. Quelqu'un a proposé de les appeler Sénateurs par la raison que beaucoup étant pères de famille, sont des pères conscrits. Le Figaro propose de les appeler crieurs; je ne sais pas pourquoi.

Paris, 2 décembre 1874.

Je vous ai déjà signalé l'instinct très intelligent de notre monde financier qui a compris que les succès scandaleux du radicalisme ne présentaient aucun danger sérieux parce qu'ils serviraient à faire cesser de fatales divisions parmi les conservateurs, dans l'Assemblée et hors de l'Assemblée, et à fortifier l'action du gouvernement contre toute tentative de désordre de la part des radicaux dans leurs conseils ou en dehors. C'est cette opinion qui, depuis le 29 novembre, n'a pas cessé de motiver la hausse de la Bourse. Cette hausse a été encore plus accentuée, surtout au début, par suite des votes qui ont montré l'accord rétabli entre tous les groupes de l'extrême droite, de la droite et du centre droit.

Afin de consolider cet accord et d'arriver à reconstruire la majorité du 24 mai, les bureaux des réunions de l'extrême droite, de la droite et de la réunion Colbert sont convenus, sur l'initiative de cette dernière réunion, d'avoir de fréquentes conférences pour concerter une action commune. Les membres désignés par la réunion Colbert pour prendre part à ces conférences sont: MM. Chesnelong, Deppey, Benoist-d'AZY, le marquis de Mortemart et les membres du bureau de la réunion.

Ainsi que je vous l'avais fait pressentir, l'Assemblée, quoique, en se séparant, le 3 août, elle eût décidé que, pour sa rentrée, les lois constitutionnelles figureraient en tête de l'ordre du jour, l'Assemblée cependant n'a fait, hier, aucune mention de ces lois, en réglant la reprise de ses travaux. Le gouvernement lui-même n'a pas soufflé mot en faveur d'une prompté discussion des lois constitutionnelles.

Les projets sur les cadres de l'armée, sur la liberté de l'enseignement, sur la création de nouvelles facultés de médecine et les autres projets mis à l'ordre du jour, remplissent tout au moins les mois de décembre et de janvier. On voit donc bien que les lois constitutionnelles subissent un ajournement, qui ressemble beaucoup à un enterrement. Les organes du programme septennaliste, le Journal de Paris et le Français, ne semblent pas encore se résigner à cet abandon des lois constitutionnelles. Le Français se fait d'étranges illusions de croire que la lettre de M. le comte de Chambord, à M. de la Rochette ne conclut pas le vote des lois constitutionnelles. Le Français ne persistera probablement pas dans cette illusion, ni dans celle de s'imaginer la possibilité de trouver une majorité pour le vote de ces lois.

L'accord qui, d'après les premiers actes de l'Assemblée, tend à reconstruire la majorité du 24 mai, cet accord n'est possible qu'avec l'abandon des lois constitutionnelles qui seront remplacées par les lois spéciales que le maréchal de Mac Mahon jugera nécessaires pour protéger l'ordre social contre les envahissements du radicalisme.

Le nouveau conseil municipal de Paris ne va pas tarder à se constituer; les membres radicaux examineront, en ce moment, s'ils choisissent pour président le citoyen Floquet ou le citoyen Hérodote.

Hier soir, pour la clôture des exercices de l'adoration perpétuelle, une nouvelle et magnifique manifestation de foi a eu lieu à Notre-Dame. La cérémonie était présidée par le cardinal-archevêque. Les cinq neiges présentaient un spectacle tout à la fois féerique et touchant quand a commencé le défilé de la procession composée de plus de 2,000 hommes portant chacun un cierge; la procession serpentait, tant elle était nombreuse, d'une nef à l'autre, et l'éclat des

ment, il vous serait possible de nous sacrifier votre Paris?

— Paris! mais je ne l'aime plus.

— Oui, dit-elle, parce que vous y avez souffert.

— J'y ai pourtant trouvé l'oubli! répondit-il avec vivacité.

Après dix minutes de silence:

— Elle n'y est donc plus? demanda la jeune fille d'une voix profonde et sans lever les yeux.

Jules tressaillit.

Cette jalousie enfantine, qui se révélait naïvement par une question directe, fit battre violemment son cœur.

— Elle y serait encore que sa présence ne saurait plus m'émeouvoir, répondit-il d'un ton très sérieux et très sincère.

— Ah! vous l'aimez bien!... reprit-elle.

(A suivre)

Journal de la jeunesse. — Sommaire de la 104e livraison (28 novembre 1874). — TEXTE: Un petit vieux, par Achille Poltrov. — Les deux Robinsons de l'île inaccessible, par Et. Leroux. — A travers la France. — Le Puy-en-Velay, par H. Norval. — Expédition de MM. Payer et Weyprecht au pôle Nord, par Louis Housset. — La dette de Ben-Aïssa, par Marie Maréchal.

Dessins par Adrien-Marie, M. Théron, Betail et Crafty.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n. 79, à Paris.

cierges et des lampes allumées faisaient ressortir les majestueuses lignes de la Basilique. En lisant le 101e psaume de la pénitence, les versets suivants s'appliquaient à la ville de Paris et à la France:

« Vous vous lèverez pour secourir Sion, parce que le temps est venu d'avoir pitié d'elle, le temps de faire grâce et d'arriver. »

Car vos serviteurs chérissent encore ses ruines, ils pleurent sur cette terre désolée. »

P. S. — Le conseil des ministres s'est occupé de nouveau du message.

Il se confirme que la lettre de M. le comte de Chambord a inspiré et nécessité les changements qui ont été opérés sur le texte qui avait été adopté hier.

Ils ont traité, notamment, aux paragraphes qui traitaient de la transmission des pouvoirs.

Plusieurs membres du centre droit, apprenant que ce paragraphe était supprimé, se sont rendus chez M. le duc Decazes pour lui dire qu'après cette suppression le message n'avait plus de raison d'être.

On croit, dans les sphères officielles, que le gouvernement constituerait une majorité qui lui serait favorable, en ne demandant que le droit de dissolution pour le maréchal, limité à la chambre qui succèdera à celle-ci.

Il n'est pas exact que les membres de l'extrême droite aient refusé de voter pour la vice-présidence du duc d'Audiffret-Paquet.

Ce soir, à Versailles, on parle d'une crise ministérielle imminente.

DE SAINT-CHÉRON.

### NOUVELLES DE BELGIQUE.

Le gouvernement belge vient d'intimer l'ordre de sortir du pays à M. Vermersch, le fameux rédacteur du Père Duchesne, condamné à mort par contumace, à Versailles, pour participation aux crimes de la Commune. Vermersch habitait Liège depuis plusieurs mois et se rendait souvent à la bibliothèque de l'université pour consulter des ouvrages. Pendant son séjour en Belgique, il a continué à rédiger des écrits provoquant à la révolte.

— Nous lisons dans le Journal de Bruxelles:

« Un certain nombre de citoyens » ont tenu lundi soir, en la salle de l'Université, un meeting pour protester contre des expulsions de communards français. Trois personnages ont surtout été livrés à l'ire du peuple souverain. Le premier nom voué à l'exécution publique est celui de M. le bourgmestre de Bruxelles; le second est celui de l'administrateur de la sûreté publique; le troisième coupable c'est le gouvernement de « gradins et de coquins qui étrangle la Belgique. »

Pour être justes, nous devons à la vérité de dire que les élégants orateurs qui se sont fait entendre lundi soir n'ont pas épargné non plus les ministres doctrinaires. M. Tesch, tout particulièrement a reçu de nombreux horions, et le bonnet rouge de 1848 est revenu sur la scène.

Nous nous gardons bien de donner in extenso le compte rendu de cette bamboche politique; nous nous bornerons à constater que les « citoyens » ne sont guère heureux dans leur propagande. Jusqu'ici, ils restent seuls, avec leurs attendrissantes tirades qui n'émeuvent personne.

Un citoyen avait proposé à l'assemblée de décider qu'une « grandiose » manifestation serait faite contre la loi sur les extraditions, qui est une « sottise », au dire du citoyen Brismeé. Des affiches monstres s'en promènent dans les rues de la capitale; elle protesterait contre l'expulsion des malheureux camarades. — L'un d'eux n'a voté que 40,000 francs, — et l'autre a dit: « tous les amis du peuple et de la liberté » à se réunir sur la Grand Place, à un jour donné, pour de là se rendre « chez Delanteneere et y déposer la plainte du travail. »

Cependant, après un débat des plus confus, le meeting s'est rallié à l'idée d'adresser une protestation écrite à M. le ministre de la justice.

Le meeting n'a obtenu qu'un piètre succès. L'auditoire, composé en majeure partie de curieux, restait froid comme glace. Il y avait là un certain nombre de batteurs d'estrade qui faisaient de leur mieux pour provoquer un peu d'enthousiasme. C'était peine perdue: l'assemblée était ultra-funèbre; on se serait cru en pleine chapelle ardente. »

— Un inconnu paraissant être un marin a été retiré dimanche à l'état de cadavre du canal de rattachement, près de l'écluse du Sas, à Gand. Il paraît âgé d'une trentaine d'années, a les cheveux bruns et une petite moustache brune; il est coiffé d'une casquette noire sans visière et porte sous une jaquette en mailles une chemise en toile blanche ayant sur le devant le n° 110 et plus bas le n° 4591, marqués au moyen de fil rouge.

Il avait les mains liées sur le ventre au moyen d'un morceau de toile et il avait également au pied droit un morceau de toile qui aura probablement servi à lier les deux pieds.

Ce cadavre, qui se trouvait dans un état de décomposition déjà avancé, a été transporté à l'ambulance de l'hôpital, pour y être soumis à un examen médico-légal. — La police se livre à une enquête au sujet de cet événement.

— Un étranger, âgé de 50 ans environ, se disant Français, était descendu, depuis quelques jours, à l'hôtel du Lion d'Or, rue de Fer, à Namur.

Dimanche, vers midi, après avoir terminé une partie de billard, il monta à sa chambre, mais vers cinq heures, un garçon d'hôtel étant monté, trouva son cadavre déjà froid. Le malheureux s'était brûlé la cervelle au moyen d'un revolver, sans que les gens de la maison eussent rien entendu.

Le corps du suicidé a été transporté à la morgue; personne jusqu'ici n'a pu dire son nom ni son origine.

### Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la Ville de Roubaix prévient ses concitoyens en retard de leurs contributions que le porteur de contraintes est arrivé pour les poursuivre par voie de commandement.

L'avis suivant vient d'être affiché à Roubaix:

La commission instituée en exécution des lois et du décret précités pour procéder au classement des chevaux, juments et mulets susceptibles d'être utilisés pour le service de l'armée, se rendra, à cet effet, dans la commune de Roubaix, les 30 et 31 décembre, les 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, et 11 janvier, à huit heures du matin.

En conséquence, tous les propriétaires sont priés de venir présenter à la Commission, lesdits jours et heures, les chevaux, juments et mulets en leur possession, et ayant l'âge minimum fixé par la loi (six ans pour les chevaux et juments, quatre ans pour les mulets).

De son côté, Monsieur le Maire, qui assistera aux opérations, tiendra à la disposition de la Commission le registre de recensement établi en exécution de la circulaire ministérielle du 8 janvier 1874, insérée au n° 4 du Recueil des Actes administratifs de la Préfecture. Il fournira à la Commission une liste alphabétique des propriétaires, préparée à l'avance, ainsi que tous les renseignements qui lui seront demandés.

Il est rappelé qu'en cas d'indisponibilité, le membre civil de la Commission est suppléé par un conseiller municipal désigné à l'avance par le Maire. Ce membre suppléant devra donc être invité à se tenir prêt à prendre part aux opérations de la Commission.

Des instructions complètes et précises sont, d'ailleurs, insérées au n° 38 du Recueil des Actes administratifs de la Préfecture, publié à la date du 17 novembre courant. M. le Maire est prié de s'y reporter, afin d'être en mesure de renseigner tous les intéressés.

Les chevaux, juments et mulets ne font l'objet d'aucune estimation; ils sont seulement classés par catégorie.

Le tableau ci après indique les prix qui, aux termes de l'article 11 de la loi du 1er août 1874, devraient être payés en cas de réquisition, d'ici au 31 décembre 1875 :

	Prix	un quart	Prix
	du budget	en sus	total
CHEVAUX D'OFFICIERS			
1er catég. (cav. de réserve)	1,300	325	1,625
2e catég. (cav. de ligne)	1,200	300	1,500
3e catég. (cav. légère)	1,100	275	1,375
4e catég. (artil. selle)	1,200	300	1,500
CHEVAUX DE TROUPE			
1er catég. (cav. de réserve)	1,000	250	1,250
2e catég. (cav. de ligne)	900	225	1,125
3e catég. (cav. légère)	800	200	1,000
4e catég. (artil. selle)	900	225	1,125
5e catég. (artil. trait léger)	800	200	1,000
6e catég. (traits, gros trait)	900	225	1,125
7e catég. (mulets)	900	225	1,125

M. le Maire est prié de vouloir bien donner au présent avis la plus grande publicité, et de veiller à ce que tous les propriétaires intéressés soient informés des dispositions qui en font l'objet.

Lille, le 25 novembre 1874.

Le Conseiller d'Etat, Préfet du Nord,

BARON LE GUAY.

Nous apprenons que M. Parry, le nouveau député du nord, qui assistait à la séance de lundi, s'est fait inscrire au centre gauche et à la gauche républicaine.

Le *Tien Public* de Paris, de mercredi 2 décembre, publie l'article suivant qui ne manque pas d'originalité:

« Le maire de la ville de Roubaix roule à carrosse, ce qui, naturellement, indique qu'il a un cocher. — Or, dans les élections municipales qui viennent d'avoir lieu, c'est le frère de son cocher qui l'a emporté sur lui. »

Les candidats opposés à M. Descat faisaient partie de l'ancienne administration républicaine; ce sont: MM. Jules Deragnacourt, Famechon, Achille Scrépel, Deleperte Bayart.

Nous ignorons que parmi eux se trouvait le frère du cocher de M. le maire. On apprend tous les jours.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'honorable M. Descat et ses anciens adjoints ont été élus à une grande majorité. Il faut décidément que le cheval de renfort du *Bien Public* ait la vue un peu trouble pour nous conter de telles histoires de cocher.

Dans son numéro d'aujourd'hui le même *Bien Public* dit:

« Les ballottages sont complètement en faveur des républicains à Haubourdin, Orchies, Coudé et Roubaix... »

Avouez que voilà un journal admirablement renseigné.

M. Duprey, caissier de la banque de France, à Roubaix-Tourcoing, passe en la même qualité à la succursale de Rouen.

M. Gagniard, caissier de la succursale d'Auxerre, ancien sous-caissier à Nantes, est nommé à Roubaix en remplacement de M. Duprey.

M. Martin-Gallevier de Mierry, contrôleur des contributions directes à Avannes (Nord) en disponibilité, est nommé à la perception de Boësses (Loiret), 3e classe.

En annonçant la donation de 30,000 fr. que M. Kuhlmann vient de faire à la Société industrielle, nous avons commis une erreur qu'il importe de rectifier.

Ce don ne s'applique pas seulement à l'industrie spéciale des produits chimiques et au seul arrondissement de Lille, mais il est destiné à récompenser tous les arts chimiques dans la circonscription de la Société industrielle.

Les industries chimiques principales dans la région du Nord sont: la sucrerie, la distillerie, la teinturerie, la blanchisserie, la fabrication des produits chimiques, la savonnerie, etc., et la circonscription de la Société industrielle comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne.

En vertu d'un mandat de perquisition, des brochures non estampillées, dont plusieurs avaient été colportées et livrées par le sieur Pêcheur, propriétaire à Baives, canton de Trélon, ont été saisies au domicile du susdit Pêcheur; parmi les brochures saisies, il y en a qui sont intitulées: *Le Budget des trois monarchies, la fin de la Révolution par la République, le Catechisme républicain, ce que coûte un Empire, les prétendants à la République, etc.*

La femme du sieur Pêcheur avait essayé de cacher les dites brochures, mais les agents les ont découvertes, saisies et livrées à l'autorité judiciaire.

(Courrier du Nord.)

Les hannetons, fils du printemps, Qui se nourrissent de verdure, Font les délices des enfants Et l'ornement de la nature!

Pauvres hannetons! Voici qu'une découverte scientifique et industrielle les menace de la manière la plus cruelle. Le *Bulletin des sciences et arts* de Poligny (Jura), nous apporte la nouvelle d'une découverte curieuse du docteur Aug. Chevreuse. Il a trouvé que, en décapant des hannetons vivants, une heure après leur repas, ils produisent quatre ou cinq gouttes d'une matière colorante qui varie avec la nature des feuilles dont on les a nourris.

M. Chevreuse a déjà obtenu quatorze brevets. M. Nichlès, professeur de chimie; M. Préclaire, professeur de dessin; M. Chatelein, architecte, ont trouvé que cette matière peut s'employer dans les dessins et lavis monochromes, comme l'encre de chine, le sepia, etc. et qu'elle ne s'altère pas, soit sous l'influence de la lumière, soit par un mélange avec des couleurs d'aquarelle.

On peut recueillir cette matière sur verre ou dans des coquilles, où on la laisse sécher. Pour s'en servir, il suffit de la dissoudre dans de l'eau. Appliquée en couche épaisse, elle fait l'effet d'un vernis. Deux ou trois hannetons suffisent à la composition d'un petit paysage.

Dans son audience d'aujourd'hui le tribunal correctionnel de Lille a jugé les affaires suivantes:

— J. Dubrul, tisserand à Wattrelos, a été arrêté à la frontière par des employés qui voulaient le visiter. Dubrul s'y refusa, et, saisissant l'un après l'autre les employés, menaçait de les étrangler. Ils le maintinrent en état d'arrestation. Dubrul, une fois à la maison d'arrêt, simula la folie. Il continua ses extravagances devant le tribunal, lundi dernier, au point que M. le président Parreut ordonna un examen de son état mental. Aujourd'hui, il est inconvalescent; il va jusqu'à rire aux éclats devant le tribunal. Un mois de prison, 300 francs d'amende et quatre mois de contrainte.

— La femme Pochez, pour satisfaire sa passion de boire, vend non-seulement le mobilier que renouvelle fréquemment son mari, très honnête ouvrier, mais les objets qu'on lui donne à confectionner. — Un an et un jour de prison.

— L. Fournier, voulant se procurer un bouquet pour le jour de la Sainte Catherine, est allé cueillir des fleurs sur les tombes du cimetière de l'Est, à Lille, et y a été pris en flagrant délit. — Un mois de prison.

— Dubar est un ivrogne consommé. Il a déjà été condamné trois ou quatre fois. Le 29 novembre, il avait tellement bu qu'il était tombé au milieu de la rue Notre-Dame. Il allait être écrasé par les tramways, quand un sergent de ville s'est élancé pour le sauver. — Huit jours.

— Le 25 novembre, l'adjudant Bayard du train des équipages, étant de service au théâtre, voulait prendre la place qui lui était assignée. Elle était occupée. Il pria la personne de se retirer, ce qu'elle fit; mais un individu, nommé G. Froudelle, encore un prétendu redresseur de torts, se mit à interpellier l'adjudant, puis à l'insulter. Ce Froudelle n'a pas jugé à propos de comparaître; ce qui n'empêche pas le tribunal de lui octroyer quinze jours de prison.

— C'est un fort brave garçon, un excellent travailleur, que H. Bataille, de Lys-lez-Lannoy, mais il a le tort de s'enivrer de temps en temps. Le 22 novembre, jour des élections, il avait quelques verres de trop. Il se présenta en cet état dans la salle du scrutin et y fit du tapage. Le garde le menaça de le faire sortir. Bataille n'en tint pas compte. On dut l'expulser. Bataille en vint à de gros mots envers le garde. Vu ses excellents antécédents, il en est quitte pour 25 fr. d'amende.

MARCHÉ AUX GRAINS DU 2 DÉCEMBRE

Blés blancs; hectolitres amenés, 1171; vendus, 1131.

Blés maux; hectolitres amenés, 135; vendus, 257.

Prix des blés blancs, de 17 fr. à 22 25 l'hectol.

Prix des blés maux, de 17 fr. à 22 fr. l'hectolite.

RA  
P  
D  
Ja  
Lo  
Lo  
Lo  
de  
de  
gu  
—  
Alf  
Pa  
Da  
Va  
Se  
D  
Mar  
Aug  
da  
à P  
Fla  
rie  
D  
Dor  
dore  
Hie  
mi  
jour  
sent  
Duf  
M  
35 a  
coule  
Luci  
Clém  
—  
De  
man  
natie  
et Cl  
—  
CO  
naiss  
MAIS  
reçu  
Mons  
à Rou  
24 an  
avis  
bien  
de la  
1874.  
L  
M. C.  
—  
MO  
DE  
Mouv  
762  
2  
2.14  
—  
10.1  
—  
Mouv  
7.51  
54  
—  
3.29  
—  
11.38  
—  
Mouv  
7.88  
55  
—  
3.06  
—  
11.52  
—  
—  
M  
voyer  
du mo  
Coulm  
dats tte  
Cete  
à Mgr  
des pré  
—  
Le  
permett  
de porte  
tachés à  
la mesu  
Aussi c  
innovati  
le-Grau  
Le mi  
a été in  
ent mé  
dans l'E  
de long  
geur, et  
jaunes  
che est  
un des  
—  
A  
Gros, i  
Crépiu  
ordina  
avant h  
Pendant  
ation, s  
e cadav